

Chicoutimi, 28 août 2018

À la personne concernée,

Objet : Lettre de garantie pour le D-Tash

Ce document est pour certifier que le produit ci-haut mentionné est sûr et approprié pour utilisation, comme il est prévu, dans les établissements alimentaires.

Les Produits Sanitaires Lépine s'engagent à fournir, lorsque demandé par l'agence canadienne d'inspection des aliments, tous les documents supportant cette affirmation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande ou précision concernant ce dossier.


Karen Provencher, chimiste
Directrice de la RS&DE

